

La corruption est un virus qui gangrène l'économie d'un pays. Ensemble, combattons-la. Message METOCOB

2e conseil des ministres du gouvernement Dogbé



D'importantes décisions ont été prises P5

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses **05 Novembre 2020 N° 295 - Prix 250 F CFA**

Fausse déclaration attribuée au Président de la Commission de la CEDEAO en Guinée



Les auteurs seront traduits devant les juridictions compétentes P4

Lutte contre la présence des produits périmés sur le marché

Un combat sans complaisance s'impose P2

Election présidentielle en Côte d'Ivoire



L'opposition ivoirienne à l'école de Agbényomé Kodjo P3

Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM)

Les résultats ! P2



Lutte contre la présence des produits périmés sur le marché

Un combat sans complaisance s'impose

Les produits périmés inondent les marchés de notre pays. Certains opérateurs économiques véreux déversent sur le marché, des produits hors d'usage. D'autres changent carrément la date de péremption des produits pour mieux les écouler. Et pourtant, ces pratiques sont sévèrement condamnées par la loi. A entendre le ministère en charge du commerce, la loi portant organisation de la concurrence au Togo va désormais être appliquée dans toute sa

rigueur. « Ceux qui se livrent à ce jeu dangereux risquent de le payer très cher. Ils risquent des amendes, évidemment très lourdes, et même la prison. Une fermeture administrative est aussi possible. De quoi les amener à réfléchir », a indiqué Gadji Kokou Vignon, Chef division réglementations et contentieux à la direction du commerce intérieur et de la concurrence.

Dans les prochains jours, les services techniques du minis-

tère en charge du commerce comptent mener une opération de contrôle dans le but de saisir les produits périmés sur le marché et de mettre la main sur les contrevenants. Selon les dispositifs légaux, les sanctions vont de 2 à 5 millions de francs CFA pour les pratiques déloyales.

La présence des produits périmés sur le marché n'est qu'un secret de polichinelle. Chaque année, ces

produits sont découverts. Le gouvernement annonce plusieurs fois des sanctions contre les opérateurs économiques mais les consommateurs ne voient pas concrètement les actions qui accompagnent ces menaces. Conséquence, les populations hantées par le coût de la vie continuent d'acheter ces produits bon marché qui empoisonnent leur santé. Le ministère en charge du commerce veut-il enfin sanctionner ces opéra-

teurs économiques qui, au nom de la maximisation de leur chiffre d'affaire sacrifient la santé des populations ? Pour l'heure, l'inquiétude demeure. Mais si les gouvernants sont soucieux de la santé des populations, ils doivent enfin, faire valoir l'intérêt national en sanctionnant sévèrement les contrevenants. Le ministère en charge du commerce a assez menacé verbalement. Le moment est venu de mettre à exécution les sanctions.

Jack NUKUNU

Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM)

Les résultats !

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED) a rendu publics, le jeudi 29 octobre 2020 à Lomé les résultats issus de l'enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM).

selon l'INSEED, on dénombre 1.812.591 ménages touchés par l'en-

Suite à la p 4


WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45

E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Pamphile S. NUMENYA

RÉDACTION

Ezi Akoma
W. Maléki
Achile
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akouvi
Séna Le Libre Penseur

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récupéré N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs : appelez le 90-02-52-45

**Retrouvez
votre Journal**
WARAA
Les Vainqueurs
**chaque jeudi
dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Rentrée scolaire et respect des mesures barrières

Le président Faure insiste sur la rigueur et la discipline

Les élèves ont repris le chemin de l'école le 2 novembre dernier. Ils sont près de 3 millions cette année à s'inscrire dans divers établissements scolaires sur toute l'étendue du territoire national.

A l'occasion de cette reprise, le président Faure a souhaité une excellente rentrée scolaire à tous les élèves. Il a également invité tous les acteurs du secteur éducatif au respect scrupuleux des mesures barrières. «La reprise des cours se fait dans un contexte sanitaire particulier. Ceci requiert de notre part un sacrifice accru et une écoute attentive aux



besoins du secteur de l'éducation, pour garantir un avenir radieux à nos enfants. J'en appelle au sens élevé de responsabilité des élèves, des parents d'élèves et du personnel enseignant. Je les invite à

plus de rigueur et de discipline quant à la stricte application des mesures barrières. Bonne rentrée à nos enfants et au corps enseignant. », a-t-il écrit sur sa page Facebook.

Pour constater

l'effectivité de cette rentrée scolaire le ministre des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat, Professeur Komla Dodzi Kokoroko et le ministre délégué chargé de l'Enseignement Technique et de l'Artisanat, Kokou Eké Hodin ont sillonné lundi plusieurs établissements scolaires de Lomé. Dans ces établissements, les dispositions sont prises pour le respect des mesures barrières. «Rien ne se fait sans la passion. La première recommandation pour les apprenants c'est cette passion pour les études car ils sont maîtres de leur destin.

Nous leur avons rappelé la nécessité de respecter les gestes barrières car chacun d'entre eux a le pouvoir de se protéger et de nous permettre de surmonter ensemble le virus », a indiqué le ministre Kokoroko. A l'entendre, les dispositions sont prises pour le bon déroulement de l'année scolaire.

Rappelons que les enseignants ont observé une semaine administrative au cours de laquelle ils ont été formés pour mieux encadrer les apprenants en cette période de la pandémie à corona virus.

Jack NUKUNU

Election présidentielle en Côte d'Ivoire

L'opposition ivoirienne à l'école de Agbényomé Kodjo

Le verdict de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire est tombé. La Commission électorale indépendante (CEI) de Côte d'Ivoire a annoncé tôt le mardi, les résultats provisoires du premier tour de l'élection présidentielle tenue le 31 octobre 2020.

Alassane Ouattara, le candidat sortant est réélu avec 94,27 %.

L'élection présidentielle ivoirienne a été émaillée de violences dans plusieurs localités. L'opposition pour sa part rejette la légitimité du pouvoir du président ADO. A l'image de Agbényomé Kodjo qui a érigé sa Présidence dans un champ de maïs parallèlement au pouvoir légitime de Faure Gnassingbé, l'opposition ivoirienne amis



en place un Conseil National de Transition, après avoir déclaré ne plus connaître Alassane Ouattara comme président de la République de Côte d'Ivoire.

A entendre les partis et groupements politiques, la majorité des Ivoiriennes et Ivoiriens, a rejeté la candidature illégale et anticonstitutionnelle du

Président sortant, Alassane OUATTARA ; le caractère partisan de l'organe en charge des élections ; la liste électorale truffée d'irrégularités ; les décisions iniques du conseil constitutionnel du 14 septembre 2020, invalidant certaines candidatures. C'est dans ce sens qu'ils ont décidé de renverser Alassane en créant le Conseil

National de Transition présidé par Monsieur Henri Konan BEDIE, Président du PDCI-RDA. Malheureusement pour les imitateurs de Agbényomé Kodjo, le pouvoir ivoirien ne fait pas de cadeau. Il enchaîne déjà des poursuites. « Ma résidence a été attaquée, par des tirs à l'arme lourde, orchestrée par la CRS. Simul-

tanément, les résidences des membres de l'opposition - Assoa Adou, Dr Abdallah Toikeusse MABRI et PASCAL AFFI N'GUESSAN ont également été attaquées », a déclaré Henri Konan Bédié. Jusqu'où ira le bras de fer entre pouvoir et opposition ? Les prochains jours vont mieux nous situer.

La Rédaction

Fausse déclaration attribuée au Président de la Commission de la CEDEAO en Guinée

Les auteurs seront traduits devant les juridictions compétentes

Des personnes mal intentionnées ont publié sur les réseaux sociaux, une affiche avec des propos attribués au Président de la Commission de la CEDEAO le 31 octobre dernier. Ces propos sont relatifs au déploiement des observateurs de l'Union Africaine et des Nations Unies ; et aux procédures légales de remontée des procès-verbaux lors de l'élection présidentielle du 18 Octobre 2020 en République de Guinée.

Par un communiqué de presse, la Direction de la Communication de la Commission de la CEDEAO a apporté un démenti formel et catégorique à cette fausse information. Elle précise que toutes les déclarations du Président de la Commission de la CEDEAO sont disponibles sur le site internet de la Commission. A entendre l'institution sous régionale, cet acte ne restera pas impuni. « La Commission de la CEDEAO in-



forme l'opinion publique qu'elle prendra toutes les dispositions nécessaires pour rechercher et traduire devant les juridictions

compétentes, les auteurs de cette fausse information. », lit-on dans le communiqué de presse signé à Abuja le 31 octobre. Les réseaux sociaux sont beaucoup utilisés pour véhiculer de fausses informations de nos jours. C'est le lieu de rappeler les internautes à plus de vigilance et d'analyse des informations.

La Rédaction

Pétrolegate

L'ATC demande la publication du Rapport d'audit de l'IGF

L'Association Togolaise des Consommateurs demande au gouvernement de rendre public le rapport d'audit de l'inspection générale des finances (IGF) sur le fonctionnement du CSFPPP. Dans un communiqué rendu public le 03 novembre dernier, l'ATC suggère la modification ou l'abrogation des décrets relatifs au mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers et l'arrêté portant sur la

création du CSFPPP. « Suite au supposé scandale financier dans le secteur pétrolier dénoncé par les médias depuis quelques mois, l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) a saisi par courrier le 17 juin 2020, l'Assemblée nationale, la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA) afin que la lumière soit faite sur les allégations de

détournement de plusieurs centaines de milliards de francs dans la commande des produits pétroliers », indique le communiqué. Le décret n°2010-146/PR du 26 novembre 2010 relatif au mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe des produits pétroliers ; l'arrêté interministériel n°017/MCPSP/MEF/MME du 10 décembre 2010 relatif à la commission technique de suivi du méca-

nisme d'ajustement des prix des produits pétroliers au Togo. L'arrêté n°003/MCPSP du 20 janvier 2011 portant mise en place d'un secrétariat de la commission technique de suivi du mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers au Togo », poursuit le communiqué. L'ATC suggère à l'occasion, la mise en place d'un Comité interministériel qui puisse faire des propositions au gouver-

nement sur la nomination et le fonctionnement des membres du CSFPPP et un nouveau mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers tenant compte des intérêts économiques du pays et ceux des consommateurs. Pour finir, l'ATC apporte son soutien aux journalistes et associations qui assurent la veille citoyenne dans ce dossier lié au secteur pétrolier.

Cécile S.

Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM)

Les résultats !

Suite de la 2

quête pour une population de 7.635.896 habitants dont 52,3 % de femmes. Les principaux résultats révèlent que le seuil de pauvreté, calculé selon la nouvelle méthodologie est de 273 628,3 FCFA par personne et par an. À en croire cet institut, l'incident de la pauvreté, déterminée à partir du seuil calculé, se situe à

45,5 % au niveau national (2018-2019) contre 58,7% (2011) et 51,1% en 2015. « La région centrale et la région des plateaux ont des incidences de pauvreté qui ne sont pas loin de la moyenne nationale (respectivement 47,3% et 48,9%). La région des savanes a l'incidence de pauvreté la plus élevée soit 65,1% et l'agglomération de

Lomé connaît l'incidence la plus basse avec une proportion de 22,3% » révèle l'enquête. « Ces nouvelles données statistiques vont servir au suivi et à l'évaluation du PND, de la déclaration de politique générale du gouvernement, ainsi qu'à la mesure des progrès dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans notre pays,

a indiqué Sani Yaya, ministre de l'économie et des finances. Il a pour l'occasion remercié les différents partenaires techniques et financiers du pays qui soutiennent le développement du système statistique national, particulièrement la commission de l'UEMOA, la Banque mondiale. « Cette enquête a été organisée dans 08 pays

membres de l'UEMOA dont le Togo qui a permis d'actualiser les indicateurs sur les conditions de vie des ménages et de pauvreté tout en les rendant comparables dans les États membres de l'Union », a souligné Sani Yaya.

WARAA

La communauté internationale appelle à l'apaisement après l'élection

La communauté internationale s'inquiète de la situation en Côte d'Ivoire après la présidentielle. Les résultats provisoires ont été proclamés le mardi 3 novembre, dans la matinée. La Commission électorale indépendante annonce la victoire du président sortant Alassane Ouattara, pour un troisième mandat contesté par l'opposition. En dehors des frontières ivoiriennes, plusieurs organisations et pays observent la situation avec préoccupation, et appellent au dialogue et à l'apaisement. L'Union européenne

« prend note de l'annonce des résultats provisoires » de l'élection, tout en faisant part de sa « vive préoccupation concernant les tensions, provocations et incitations à la haine » autour de ce scrutin. Le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, explique attendre « de l'ensemble des parties prenantes » un apaisement du climat et une reprise du dialogue, dans un communiqué publié le mardi matin, avant même que la résidence de l'opposant Henri Konan Bédié soit encerclée par les forces de



l'ordre.

Apaisement, ouverture, réconciliation... C'est aussi ce qu'a demandé le président français Emmanuel Macron à Alassane Ouattara, lors d'un appel téléphonique révélé par nos confrères d'Africa Intelligence.



L'Elysée prend bien soin de préciser que cet appel a eu lieu dimanche soir, au lendemain de la tenue du scrutin, à un moment où il n'y avait pas encore d'indications sur les résultats de l'élection, mais des indications sur les condi-

tions dans lesquelles le vote s'est déroulé. Sur ce point, la présidence française fait part de « quelques inquiétudes » et précise que ses messages ne s'adressent pas qu'au camp sortant, mais aussi à l'opposition.

Enfin, au sein de l'Union africaine, on affirme que les inquiétudes sont réelles, et que les propositions à faire aux différentes parties pour apaiser les tensions sont à l'étude. Cette même source précise qu'il faut agir vite, avant que les choses ne se dégradent.

RFI

2e conseil des ministres du gouvernement Dogbé

D'importantes décisions ont été prises

L'intégralité du communiqué

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République. « 2. Le Conseil a examiné deux avant-projets de loi, un projet de décret et écouté cinq communications.

I. AU TITRE DES AVANT-PROJETS DE LOI

3. Le conseil a examiné l'avant-projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à la convention internationale pour la conservation des

thonidés de l'atlantique adoptée le 14 mai 1966 à Rio de Janeiro. « 4. L'adhésion à cette convention permettra à notre pays d'assurer une gestion durable des ressources halieutiques et de contrôler les activités de pêche. Elle contribuera également au renforcement de la coopération aux niveaux international, régional et sous régional en matière de protection et de conservation des ressources halieutiques et de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. » 5. Le conseil a ensuite examiné

l'avant-projet de loi autorisant la ratification de la convention portant statut du fleuve Mono et création de l'Autorité du Bassin du Mono, signé le 30 décembre 2014 à Cotonou. « 6. Ce projet de loi vise à assurer un développement intégré et durable du bassin du Mono en étroite collaboration entre le Bénin et le Togo. » 7. Par ailleurs, la création de l'Autorité du Bassin du Mono (ABM) permettra de doter ce bassin d'un cadre juridique et institutionnel de gestion transfrontalière de ses ressources en eau. « II. AU

TITRE DES PROJETS DE DÉCRET, « 8. Le conseil a examiné en première lecture un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du centre national de lecture et d'animation culturelle (CENALAC) qui consolide et renforce toutes les structures publiques intervenant dans la lecture publique. » 9. La création d'un tel centre national de lecture et d'animation culturelle (CENALAC) qui vise à fédérer toutes les structures intervenant dans la lecture publique sera chargé notamment de promouvoir et favoriser l'accès aux livres, à la lecture et à l'animation culturelle ; de veiller à la conservation, à l'enrichissement et à la valorisation du patrimoine des bibliothèques et des médiathèques. « III. AU TITRE DES COMMUNICATIONS, « 10. Le Conseil a écouté une communication relative à la

politique nationale de la sécurité routière, présentée par le Ministre des Transports Routiers, Aériens et Ferroviaires, et qui vise la mise en place d'une politique nationale de sécurité routière pour renforcer les dispositifs de surveillance et de contrôle routiers. « 11. En effet, face à la recrudescence des accidents de la route, la politique de la sécurité routière, mettra principalement en avant une approche basée les piliers suivants : management, infrastructure, véhicule (qualité des véhicules), usagers et secours. » 12. Le Conseil a saisi cette opportunité pour exhorter les usagers de la route à plus de responsabilité et de prudence et invité les services à plus de rigueur dans les contrôles. « 13. La deuxième communication, présentée par Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration

Suite à la p 6

SAVOIR  **NEWS**

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

2e conseil des ministres du gouvernement Dogbé

D'importantes décisions ont été prises

Suite de la p 5

Régionale et des Togo- lais de l'Extérieur, a porté sur la situation de paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO. Elle met en exergue d'une part, la situation sécuritaire préoccu- pante au sein de la CEDEAO dû aux menaces terroristes, à l'extrémisme violent et à la piraterie maritime et d'autre part, la situation politique marquée par les élections conflictuelles, les tensions ethniques et la fragilité des zones les plus vulnérables. "14. Tout en appelant à la vigilance, le conseil encourage à renforcer les avancées enregistrées en matière de démocratie et de développement économique dans la construction d'une CEDEAO des peuples. "15. La troisième communication, présentée par le Ministre de l'Economie et des Finances, est relative à

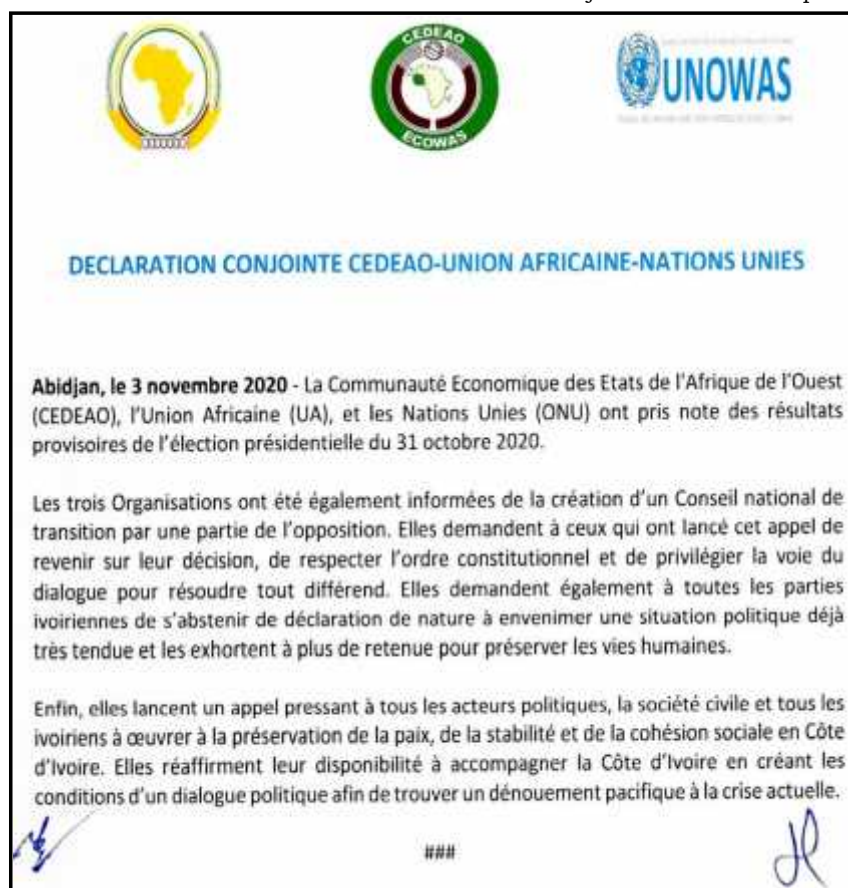
l'environnement économique international, régional et national. Compte tenu de la crise sanitaire, il est apparu nécessaire de réorienter les priorités du Gouvernement à travers une lettre de cadrage budgétaire qui donne des orientations et mesures en vue de répondre efficacement aux besoins des populations. "16. Ces orientations s'articulent autour des secteurs suivants : l'agriculture, la santé, l'éducation, la sécurité, l'énergie, l'eau, l'économie numérique et la protection sociale. "17. Les priorités du budget 2021 portent sur les engagements qui ressortent de la feuille de route du Gouvernement. Egalement la budgétisation sensible au genre et à l'équité sera poursuivie dans le processus budgétaire de 2021 afin de concrétiser

la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG). "18. La quatrième communication, présentée par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural, a porté sur le déroulement de la campagne agricole 2020- 2021 et les prévisions de récolte. Globalement la campagne agricole pour le compte de 2020-2021 s'est déroulée dans des conditions marquées par des aléas climatiques et les effets de la crise sanitaire liée à la pandémie à coronavirus. "19. Pour atteindre les résultats attendus, les actions porteront notamment sur : l'intensification de l'utilisation des intrants agricoles de bonne qualité; pour atteindre l'objectif de 8 à 10% par an de gain de la productivité agricole ; l'intensification de la mécanisation agricole avec un objectif de 10% des pro-

ducteurs ayant adopté les outils de mécanisation agricole, l'intensification de l'irrigation avec 40 000 kits d'irrigation goutte à goutte qui seront mis à la disposition des producteurs. "20. La dernière communication, présentée par la Ministre Déléguée auprès du Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins, chargée de l'Accès Universel aux Soins, porte sur la réorganisation des acteurs pour une meilleure coordination de la riposte contre la COVID-19 afin d'améliorer la gestion de cette épidémie avec un accent particulier sur le Grand Lomé, principal foyer où sont enregistrés les nouveaux cas ces dernières semaines. "21. Face à plusieurs facteurs dont la rentrée scolaire effective cette semaine, celle universitaire prochaine, l'ouverture des lieux de culte et la perspective de l'ouverture des frontières terrestres, un renforcement de la stratégie de lutte s'avère nécessaire. L'élaboration d'un plan de déconcentration de la gestion de l'épidémie de la Covid-19 dans la région sanitaire du Grand Lomé, en collaboration avec la Coordination Nationale de la Gestion de la Riposte (CNGR) vient répondre à cet impératif. "22. Ce plan se traduit par la mise en place d'une équipe d'intervention rapide (EIR) fixe et d'une équipe de suivi des cas positifs asymptomatiques à domicile (ESCPAD), mobile dans chaque formation sanitaire des chefs-lieux de communes. "23. Le remplacement des 19 EIR mobiles couvrant actuel-

lement Agoènyivé et Golfe par trois EIR mobiles dans chaque direction préfectorale de la santé ; la mise en place d'une équipe de suivi des voyageurs et contacts mobile (ESVC) dans les formations sanitaires publiques ; l'implication des comités de développement de quartier (CDQ) et des comités santé (COSAN) en plus des comités de veille mobilisés dans les communes. "24. Les dispositions sont en cours pour un démarrage effectif du nouveau dispositif dans le Grand Lomé le 10 novembre 2020. Les plans de déconcentration des autres régions sanitaires sont en cours d'élaboration en s'inspirant du plan du Grand Lomé pour un démarrage effectif du 17 novembre 2020. "25. Concernant les structures sanitaires privées, elles sont autorisées à effectuer des prélèvements dans le Grand Lomé (4 grandes cliniques désignées par leurs pairs). Les tests sont payants pour tout prélèvement effectué dans le privé ; un prix homologué par le ministère de la santé et le ministère en charge des finances sera publié à cet effet. Les prélèvements en provenance du secteur privé seront testés au CHU Campus. "IV. AU TITRE DES NOMINATIONS "26. Monsieur Bèguédouwe PANETO, Economiste au Ministère du plan et de la coopération, est nommé Secrétaire Général du Ministère auprès de la Présidence, chargé du plan et de la coopération.

**Fait à Lomé,
le 04 Novembre 2020
Le Conseil des Ministres**



BONNIA COMMUNITÉ + COMISSÃO DA CEDEAO + COMMISSION DE LA CEDEAO

CÔTE D'IVOIRE 2020 - ELECTION PRESIDENTIELLE

DECLARATION PRELIMINAIRE

I- INTRODUCTION

1. L'application des dispositions du Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance (2001), le Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a déployé une Mission d'Observation Electorale (MOE) pour l'élection présidentielle qui a eu lieu le samedi 31 octobre 2020 en République de Côte d'Ivoire.
2. La Mission d'Observation Electorale tire son fondement du Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance en son article 12, du Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO en son article 53 (c), de la décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, de la Charte Africaine sur la démocratie et la bonne gouvernance, de la Déclaration internationale des principes sur l'observation des élections et des textes légaux qui régissent le processus électoral en République de Côte d'Ivoire.
3. Cette mission qui s'inscrit dans la poursuite des efforts permanents pour la consolidation de la culture et de la bonne gouvernance démocratiques au sein de la CEDEAO notamment en Côte d'Ivoire est dirigée par S.E.M Cheikh Hadjibou SOUMARE, ancien Premier Ministre de la République du Sénégal et ancien Président de la Commission Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (LEMOA). La Mission est constituée d'Ambassadeurs des Etats Membres accrédités auprès de la Commission de la CEDEAO à Abuja, d'Experts des questions électorales, de parlementaires, d'anciens ministres, de juristes, de journalistes et des membres de la Société Civile. La Mission a également bénéficié de l'assistance technique d'une équipe de la Commission de la CEDEAO.
4. La Mission avait pour objectif d'observer le processus depuis la campagne électorale jusqu'au déroulement du scrutin.

II- CONTEXTE GENERAL DE L'ELECTION + APPUI AU PROCESSUS ELECTORAL

5. La Commission de la CEDEAO, à travers son mécanisme d'alerte précoce et de réponses rapides, a suivi de près le développement de la situation politique en République de Côte d'Ivoire par l'entremise de sa représentation Résidente.
6. En effet, en vue de contribuer à l'apaisement du climat socio-politique dans un contexte pré-électoral, les Autorités de la CEDEAO ont déployé des missions d'information et de diplomatie préventive dans ce pays, seules ou conjointement avec l'Union Africaine et les Nations Unies. Il s'agit notamment des missions conjointes effectuées du 4 au 7 octobre 2020 avec l'Union Africaine et les Nations Unies et celle conduite par le Président du Conseil des Ministres, les 18 et 19 octobre 2020. Ces Missions ont été précédées par plusieurs réunions consultatives en vidéo-conférence dues au COVID 19 avec les parties prenantes. Les réunions visaient essentiellement à évaluer le niveau de préparation des acteurs politiques et des institutions impliquées dans l'organisation de l'élection, ainsi que les défis posés par le processus, en vue de contribuer à créer un environnement pacifique et stable avant, pendant et après l'élection présidentielle.
7. Par ailleurs, il faudrait souligner qu'au force de la poursuite du dialogue, la Commission a participé en qualité d'observateur, à une rencontre entre partis et groupes de partis politiques, initiée par le Gouvernement le mercredi 21 octobre 2020.
8. Il ressort de ces différentes initiatives que le contexte du scrutin du 31 octobre 2020 était marqué essentiellement par la persistance de profondes divergences de vue entre l'opposition et la majorité présidentielle.
9. Le contexte était également marqué par une atmosphère tendue avec la rupture du dialogue due à plusieurs facteurs entre les acteurs politiques.
10. Avant l'envoi de la Mission d'Observation Electorale, les actions ci-après ont été menées :
 - Une mission exploratoire d'évaluation, pré-électorale ;
 - Une mission d'information du Commanditaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité ;
 - Une mission d'observation à long terme composée de dix Experts (10) et
 - Une mission d'observation à court-terme de quatre-vingt (80) observateurs.
11. La Mission d'Observation de la CEDEAO s'est déroulée suivant les étapes ci-après du processus électoral :

III- CAMPAGNE ELECTORALE

12. La campagne électorale du 15 au 29 octobre, s'est tenue que la participation active de deux candidats (Monsieur Alassane OUATTARA du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) et Monsieur KOUDOU BERTIN KOUADIO du Front Populaire Ivoirien (FPI)) sur les quinze (15) sièges par le Conseil Constitutionnel, à savoir :
 - Monsieur Alassane OUATTARA du Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) ;
 - Monsieur Pascal ATE NGUESSAN du Front Populaire Ivoirien (FPI) ;
 - Monsieur Kouamé Aimé BÉDIE du Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA) ;
 - Monsieur Kouamé Bertin KOUADIO, Candidat Indépendant.

13. La Campagne s'est déroulée dans un climat tendu avec des actes de violence et de violence incluant le harcèlement de personnes âgées accédant à l'édifice du pays.

14. La montée de l'insécurité dans la période pré-électorale a créé une psychose au sein de la population avec parfois des destructions de la logistique électorale.

IV- ARRIVEE, DEBUT DES CONSULTATIONS ET DEPLOIEMENT DES OBSERVATEURS

15. Dans le cadre de sa Mission, le Chef de mission, à partir de son arrivée à Abidjan, une solennité d'accueil avec le Représentant Permanent du Président de la Commission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire, les observateurs de la CEDEAO, les Chefs des autres Missions d'Observation Internationales notamment de l'Union Africaine, de la CEPSAD, la Francophonie, l'USA et le National Democracy Institute (NDI), en présence du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).

16. Il a tenu une séance de travail avec le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI). Jusqu'au moment de la finalisation de cette déclaration, il a rencontré les candidats Alassane OUATTARA et Kouamé Kouadio Bertin. Le chef de mission a aussi rencontré le groupe informel d'Ambassadeurs, les Ambassadeurs de la CEDEAO les candidats Pascal ATE NGUESSAN et Kouamé Aimé BÉDIE, et aussi pas susceptibles.

17. Lors de ces différentes consultations, le Chef de mission a échangé les besoins politiques à continuer de poser des actes qui reflètent les valeurs de paix préconisées par le Président Félix Houphouët BOIGNY et à reprendre le dialogue.

V- Déploiement, Ouverture, déroulement du vote et décompte des suffrages

18. Le jour du scrutin, les Observateurs déployés sur le terrain ont informé, de façon régulière, les membres de l'équipe technique des situations rencontrées à chaque phase du scrutin. La Mission d'Observation Electorale a, sur la base de ces informations, noté ce qui suit :

Sur le déroulement du scrutin :

- (i) Le vote a globalement débuté entre 8h et 9h00 dans la plupart des bureaux de vote visités ;
- (ii) Dans la plupart des bureaux visités, le matériel électoral a été disponible ;
- (iii) Une présence visible des forces de sécurité à l'entrée des bureaux de vote a été observée ; Cette présence a été remarquée à certains endroits ;
- (iv) Les représentants du candidat Alassane Ouattara et du candidat indépendant Kouamé Kouadio Bertin étaient présents dans plusieurs bureaux de vote visités ;
- (v) Des Observateurs Internationaux de l'Union Africaine, la Communauté des Etats Sahéliens-Sahéliens (CENSAH), et l'Unité Africaine pour une Démocratie Électoral en Afrique (USA) et l'Institut National pour la Démocratie (INDI) ont été rencontrés sur le terrain de même que ceux des organisations internationales telles que : la plateforme de la société civile, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, WANGUI, et Digiol ;
- (vi) Le scrutin a été globalement déroulé sur l'ensemble du territoire national. Le vote n'a pas pu avoir lieu dans tous les districts. Ainsi, plusieurs équipes d'observateurs de la CEDEAO n'ont pu accéder à certains districts pour observer le vote notamment dans les Districts de Montagnes de Soukoudou-Morabou, de Bandakou, Wrecha et Zangou en raison des barrières anarchiques ;
- (vii) Ainsi, les observateurs déployés à Grand Bassam ont fait l'objet d'une tentative de kidnapping ;
- (viii) La dépollution et le décompte des suffrages se sont déroulés globalement dans les bureaux observés, conformément aux dispositions du Code électoral et des textes subséquents.

19. Plusieurs incidents ont émaillé le scrutin tels que des barrières érigées pour empêcher la circulation et la tenue du vote, des destructions et incendies de matériels électoraux, des manifestations exubérantes ayant fait des victimes et des absences ou interruptions du vote à certains endroits.

20. En raison de ce qui précède, la Mission d'Observation de la CEDEAO à l'Élection Présidentielle en Côte d'Ivoire est arrivée aux conclusions provisoires suivantes :

- La Mission a noté une participation mitigée dans les parties institutionnelle et centrale et une participation relativement élevée dans le Nord du pays ;
- La Mission a noté que les actes de violence observés pendant le processus électoral constituaient une entrave à l'expression effective de la démocratie ;
- La Mission a également noté que le processus électoral en l'absence de dialogue pourrait entraver le soutien certain dont le peuple ivoirien a besoin pour faire face aux défis sanitaires et de développement du pays ;
- La Mission a observé une participation relative des femmes au scrutin ;
- La Mission a aussi noté le respect par les agents électoraux des mesures préventives relatives à la pandémie de COVID 19 contrairement aux comportements négligents des électeurs dans les bureaux de vote visités ;

21. La mission inclut toutes les institutions impliquées dans le processus électoral à prendre note des défis constatés au scrutin et les inviter à prendre les mesures appropriées pour répondre à toutes les préoccupations en vue d'assurer une continuité de l'État dans la sérénité et le dialogue.

22. Enfin, la Mission d'observation de la CEDEAO, par le biais des observateurs de long terme et de la Représentation Résidente de la CEDEAO continuera de suivre les développements post-électoraux.

Fait à Abidjan le 2 novembre 2020

S.E.M Cheikh Hadjibou SOUMARE
Chef de la Mission d'Observation


A partir du 1^{er} janvier 2016

EXIGEZ LA QUITTANCE SÉCURISÉE POUR PLUS DE TRANSPARENCE DANS LA COLLECTE MANUELLE DES RECETTES DE L'ÉTAT



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg